



Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 046-284600012-20240730-DB20240730_9-DE



DELIBERATION N°9 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 30 JUILLET 2024

Numéro enregistrement Préfecture : DB20240730-9

AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT DECENTRALISEE N° 2023-R036

Sur convocation du 24 Juillet 2024, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis Mardi 30 Juillet 2024 à 14h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE (visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE (visioconférence), Monsieur Christian PONS (visioconférence)

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Monsieur Denis CHOPIN

Etait excusée :

Madame Véronique CHASSAIN

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique

Vu la délibération n° DC-20240202-1 du 2 Février 2024 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que le SDIS du Lot était membre du groupement associant le Département du Lot, le SDIS du Lot, Lot Aide à domicile et plusieurs collèges du département depuis le 12 février 2020, en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour les services de télécommunications mobiles. Le lot 1 « Abonnements et services » et le lot 2 « Matériels, accessoires et services » se terminent respectivement les 30/04/2025 et 25/08/2024.

A l'issue de l'exécution de ces deux lots, le Département du Lot ne reconduit pas la convention de groupement de commandes et se rapproche du GIP RESAH (Groupement d'intérêt public Réseau des Acheteurs hospitaliers) pour adhérer à la convention de service d'achat décentralisé n° 2023-R036 pour la fourniture de services opérés de télécommunications destinés aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, SDIS et départements.

Par conséquent, le SDIS du Lot souhaite adhérer à la même convention auprès du GIP RESAH pour son lot n° 1 : Services voix et données fixe.

Cette adhésion permet de réaliser des économies financières et de sécuriser la procédure avec la rédaction d'un cahier des charges par des partenaires possédant une réelle expertise dans le domaine de la téléphonie.

Cette adhésion coûte 750 € annuellement.

Le Bureau du CASDIS autorise à l'unanimité le Président à :

- Approuver et signer la convention de service d'achat décentralisé n° 2023-R036 pour la fourniture de services opérés de télécommunications, de matériels, accessoires, logiciels et prestations associés – Lot n° 1 : Services voix et données fixe destinés aux établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, SDIS, départements ;
- Signer et exécuter les bons de commandes relatifs à cette convention ;
- Engager le SDIS à régler les sommes dues aux titulaires du marché relevant de la présente convention.

Détail du vote :

Présents : 04
Votants : 04
Pour : 04
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 30 Juillet 2024

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.